

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

VILLE DE GRAND-QUEVILLY

OCTOBRE 2016

Table des matières

Introduction	3
PARTIE 1 LE CONTEXTE	5
1. Une commune jeune et à l'identité marquée	5
2. La démarche de concertation et d'élaboration du PEDT	6
3. La démarche partenariale	6
PARTIE 2 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES	8
1. Favoriser l'égalité des chances.....	9
2. Permettre à chaque enfant un épanouissement personnel harmonieux dans le respect de ses besoins et intérêts spécifiques.....	10
3. Apprendre la vie en collectivité dans le respect de soi et des autres, facteur de socialisation.....	11
4. Favoriser l'échange et la communication dans une logique de continuité éducative.....	12
5. Objectif transversal : Découvrir et apprendre l'autonomie (Processus).....	13
PARTIE 3 PANORAMA DES EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE LA VILLE.....	14
1. La Richesse des équipements.....	14
• Les établissements scolaires (Chiffres au 06 sept 2016).....	14
• Les équipements culturels.....	15
• Les équipements sportifs	15
• Les équipements de la petite enfance	15
• Les équipements socioculturels	15
2. Panorama des actions scolaires et périscolaires.....	16
2.1 Les dispositifs scolaires.....	16
• Le soutien à l'apprentissage et à la pédagogie numérique.....	16
• Le soutien aux équipes éducatives.....	16
• La sensibilisation au développement durable.....	17
• Les actions culturelles et sportives sur le temps scolaire	17

• Une journée à.....	18
• Les actions de prévention santé dans les écoles.....	18
2.2 Les dispositifs et structures jeunesse péri et/ou extra scolaires	19
• Le contrat de respect.....	20
• L’accompagnement à la scolarité.....	20
• Anim’écoles	21
la mise en place de la réforme	21
Le suivi et l’évolution du dispositif	22
L’évaluation du dispositif par un laboratoire universitaire	22
• L’accueil ludo-éducatif	23
• Les accueils de loisirs.....	23
Le centre de loisirs Léo Lagrange et l’annexe.....	23
Espace’ados	24
2.3. Les dispositifs citoyens	24
• Le conseil des jeunes	24
• Le conseil des 11/17 ans.....	24
• Le relai partenaires jeunes	24
• Quevilly Etudes.....	25
Quevilly Etudes Secondaires	25
Quevilly Etudes supérieures	25
3. La politique tarifaire : des tarifs accessibles pour tous les quevillais.....	26

Introduction

Depuis de nombreuses années, la Ville de Grand-Quevilly a fait de l'éducation l'une de ses priorités. C'est parce qu'elle dispose d'une expérience certaine et reconnue que les élus ont décidé d'engager la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013.

Cette expérience repose sur un socle d'actions et d'animations, individuelles ou collectives, qui accompagnent, soutiennent et complètent les missions éducatives des équipes enseignantes et l'engagement des familles.

Cet accompagnement est traduit en actions via le soutien aux écoles, les crèches, les centres de loisirs, les animations extra et/ou périscolaires, les structures adolescentes ou le soutien à la vie associative locale.

Pour chaque tranche d'âge (de 0 à 25 ans), des structures et des dispositifs sont adaptés au besoin de la population et aux priorités fixées par la Ville.

L'élaboration du PEDT mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires permet alors de clarifier la stratégie éducative avec l'ensemble des acteurs en formalisant les démarches, les outils, les moyens....

LE PEDT

- **le partenariat** : outil de collaboration locale, à l'initiative de la collectivité territoriale qui vise à faire émerger et à rassembler l'ensemble des acteurs du territoire intervenant dans le domaine de l'éducation, dans le respect des compétences de chacun.

- **la complémentarité éducative** : il décline comment favoriser pour chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il prévoit prioritairement mais non exclusivement des activités proposées pendant le temps périscolaire aux jeunes scolarisés dans les écoles primaires et maternelles.

L'élaboration et la mise en œuvre du PEDT sont suivies par **un comité de pilotage** local mis en place par la collectivité.

La convention de PEDT est signée par le Maire, le Préfet et l'IA-DASEN. Le directeur de la CAF est signataire de la convention lorsque le PEDT prévoit des accueils de loisirs éligibles aux aides et prestations de la branche famille.

Organisation et pilotage

- **Nature des activités** : Le choix des activités relève de la collectivité avec l'appui de ses partenaires. La cohérence avec les projets d'école est recherchée. A cette fin, les directeurs d'école doivent être consultés lors de l'élaboration du PEDT. En outre dans le cadre du projet d'école, le conseil d'école donne un avis sur le programme d'activités périscolaires.

- **Organisation de l'accueil des enfants** : Lorsque le PEDT prévoit des accueils de loisirs, ces

derniers sont soumis à un régime de déclaration et des taux d'encadrement (1 pour 14 en maternel et 1 pour 18 en élémentaire)

- **Pilotage** : le comité de pilotage réunit, sous la présidence du Maire ou de son représentant, l'ensemble des acteurs du PEDT. Des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école en sont membres.
- Afin de nourrir ses différents volets il est construit en cohérence avec **les autres contrats existants** : CLAS (Contrat Local Accompagnement à la Scolarité), CLEAC (Contrat Local Education Artistique et Culturelle), CEJ (Contrat Enfance jeunesse), etc...
- **Financement** : les activités périscolaires peuvent bénéficier de l'aide spécifique de la CNAF dans la limite de 3h/semaine/36 semaines. De plus, si ces activités sont déclarées en accueils de loisirs, elles sont éligibles à une aide au fonctionnement.

Texte de loi : La circulaire n° 2013-036 qui précise les objectifs et les modalités est remplacée par la circulaire n°14-184 du 19 décembre 2014

PARTIE 1 LE CONTEXTE

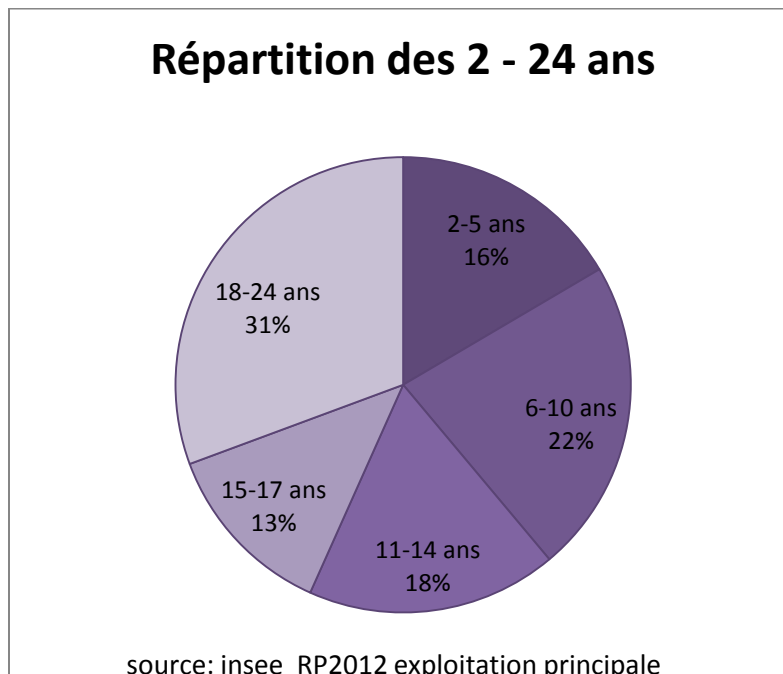
1. Une commune jeune et à l'identité marquée

Grand-Quevilly est une ville jeune, son urbanisation récente est directement liée au développement de l'industrie dans les années d'après-guerre. Cela lui offre la particularité d'un habitat essentiellement collectif (72% du parc immobilier) et comprenant 67 % de logements sociaux.

On notera aussi que 33 % de la population, d'environ de 24 500habitants (Chiffres Insee 2012) a moins de 30 ans

	2012
ensemble	24536
0-14 ans	3910
15-29 ans	4094
30-44 ans	4124
45-59 ans	5150
60-74 ans	4154
75 ans et plus	3131

source: insee, RP2007, RP2012 exploitation principale



source: insee RP2012 exploitation principale

scolarisation selon l'âge en effectifs en 2012

	ensemble	population scolarisée
2-5 ans	994	753
6-10 ans	1345	1320
11-14 ans	1070	1050
15-17 ans	761	719
18-24 ans	1843	756
25-29 ans	1490	81
30 ans et plus	16559	111

source: insee, RP2012 exploitation principale

2. La démarche de concertation et d'élaboration du PEDT

Le PEDT 2013-2016 a été élaboré dans le cadre de la réforme de l'aménagement des rythmes scolaires qui se caractérise par une nouvelle organisation du temps scolaire, en réduisant la durée d'une journée et en réintroduisant la semaine sur 9 ½ journées, elle instaure de nouveaux temps périscolaires (les TAP).

Dès la parution, le 24 janvier 2013 du décret relatif à la réforme de l'aménagement des rythmes scolaires, la ville a engagé une large et complète concertation avec l'ensemble des acteurs concernés : directeurs, enseignants, parents d'élèves, DDEN, élus et personnel municipaux, associations locales, assistantes maternelles, prestataires extérieurs...

De même, l'évaluation du PEDT a été effectuée par l'ensemble des services. Envoyé à la direction départementale de la cohésion sociale, il a été présenté dans l'ensemble des conseils d'école et lors du dernier comité de pilotage du dispositif « Anim'écoles ». L'arbre de projet a ainsi été proposé à l'ensemble des partenaires (Annexe), le PEDT a été rédigé sur ces bases.

3. La démarche partenariale

Les partenaires accompagnateurs et ou acteurs de la politique éducative

Les services de l'Etat, et tout particulièrement la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, dans le cadre de son soutien à l'élaboration du PEDT et les démarches d'habilitation en accueil de mineurs des structures.

Les associations locales, sportives, culturelles et de loisirs, par leurs participations dans les dispositifs.

Les parents d'élèves, dont les représentants participent au comité de suivi Anim'écoles et au travers du Conseil d'école et autres instances participatives.

Les services municipaux qui participent à la mise en œuvre des conditions matérielles (moyens humains, matériels et logistiques) pour que les dispositifs puissent fonctionner.

Les partenaires financiers

La CAF de la Seine Maritime dans le cadre des dispositifs contractuels que sont :

- le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)
- le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
- le Contrat partenaires jeunes (CPJ).

L'Etat, via le fonds d'amorçage pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires mais aussi via la DRAC pour le CLEAC (avec l'Education Nationale)

Les Conventions en lien avec l'éducation et les jeunes:

- Collèges/ville
- APRE
- Les associations de la ville
- L'UNICEF (Charte Ville amie des enfants)
- La Mission Locale

PARTIE 2 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Les objectifs fixés par le présent projet éducatif seront évalués dans leur globalité. Seront associés à ce bilan les différents partenaires impliqués dans le dispositif (enfants, intervenants, parents, enseignants, directeurs d'école,...)

1. Favoriser l'égalité des chances

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs
Soutenir et accompagner les apprentissages	Favoriser une pédagogie numérique et interactive	Mise en place d'ordinateurs dans les écoles maternelles et de logiciels adaptés	Nombre d'élèves familiarisés avec l'outil
		Installation de VPI dans les classes des écoles de la ville	Nombre d'élèves familiarisés avec l'outil Nombre d'enseignants volontaires Nombre de classes équipées Partenariat avec l'Education Nationale
	Soutenir et accompagner les projets et savoirs scolaires	CLAS	Nombre d'ateliers Nombre d'enfants bénéficiant du dispositif Articulation avec les autres dispositifs
		Une journée au musée, une journée à la ferme	Nombre de bénéficiaires Lien avec les programmes et les projets d'écoles Propositions et nombre d'enseignants volontaires
Prendre en compte les situations économiques	Apporter un soutien financier	Dispositifs de soutien financier aux études : Quevilly études secondaires et Quevilly études supérieures	Nombre de bénéficiaires taux de réussite scolaire nombre et nature des contreparties réalisées par les bénéficiaires QF des bénéficiaires
Développer l'accessibilité des services	Maintenir une tarification adaptée	Tarification	Gratuité de cantines, montant des tarifs, quotients familiaux, ...
	Faciliter les démarches pour les familles	AEF, Espace Famille numérique	Fonctionnement de l'Accueil Enfance Famille (guichet unique), outils de communication de la ville

2. Permettre à chaque enfant un épanouissement personnel harmonieux dans le respect de ses besoins et intérêts spécifiques

Objectifs intermédiaires	Objectifs Opérationnels	Actions	Indicateurs	
Créer un environnement favorable	Maintenir et développer la qualité des équipements et du cadre	Equipements culturels, sportifs, restauration...	Nombre et équipement des gymnases, établissements culturels et lieux ressources accessibles au public	
		Qualité du cadre de vie	Nombre et animations des espaces publics Nombre de locaux dédiés à la vie associative et aux échanges	
Proposer des actions éducatives variées et complémentaires en cohérences sur le territoire et sur tous les temps	Offrir des animations, des sorties et des outils favorables aux apprentissages	Médiation culturelle : Médiathèque (accueils public et groupes, prix 7 à lire...) et maison des arts (accueils, artothèque...), intervention scolaires de l'Ecole de Musique	Nombre et descriptif des activités de l'école de musique, du théâtre, de la médiathèque, de la Maison des arts,...	
		Proposer des animations ludiques	Ludothèque	Nombres d'animations, nombre de jeux disponibles, nombre de prêts Féquentation
			Anim'écoles	Nombre d'enfants inscrits et participants Diversité des ateliers Complémentarité avec les équipes, les dispositifs et les projets d'écoles
Veiller au respect du rythme des enfants	Développer des modes de garde et des accueils pour toutes les tranches d'âge dans le respect de leurs besoins et en cohérence entre les services	Crèches et RAM et halte-garderie pour les 0-3 ans	Taux de fréquentation (inscriptions)	
		Accueil de loisirs et ludo-éducatif pour les 4-12 ans	Taux de fréquentation (inscriptions) Couverture du territoire, optimisation capacité d'accueil ALSH Absence de sélection à l'inscription	
		Espace Jeunesse	Taux de fréquentation (adhésion) Nombre de jeunes touchés Lien avec mission locale, existence d'un PIJ,	

3. Apprendre la vie en collectivité dans le respect de soi et des autres, facteur de socialisation

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs
Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants	Veiller aux qualifications des intervenants et à leur formation	Formation des animateurs Procédures de recrutements Accompagnements et formation au quotidien	Respect des taux d'encadrement Formations mise en place Formation au PSC1 Evaluation des animateurs
	Appliquer et diffuser les règles de sécurité	Appliquer des règles de sécurité	Consignes de sécurité et des procédures à tous les intervenants
	Prendre en comptes les problématiques de santé	Projets d'Accueil Individualisés	Nombre de PAI signés, circulation de l'information entre les intervenants auprès des enfants
Promouvoir la santé	Développer les actions de prévention et de sensibilisation	Actions de prévention : Copil Santé, Actions de l'infirmière municipale et PIJ	Nombre public sensibilisé (classes, élèves) Partenariat Education Nationale Nombre et type d'actions conduites,
Appréhender la notion de respect et dans une démarche citoyenne	Favoriser l'éco-citoyenneté	Soutien et accompagnement des projets en lien avec le Développement durable	La Spirale du Temps, Le partenariat avec Cardère, les espaces nature...
	Créer des espaces d'engagement et de citoyenneté pour les jeunes	Conseil des Jeunes, Conseils des 11/17 ans	Nombre de jeunes, nombre et type de projets à l'initiative des jeunes Respect des jeunes de leur mandat
		Opération Sac à dos	Nombre de projets accompagné
	Favoriser l'ouverture interculturelle	Projets Erasmus	Nombre de jeunes partis et/ou accueillis Impact de ces accueils (formation, suivi...) Connaissances acquises sur les cultures rencontrées
	Définir les droits et les devoirs des enfants	Le Contrat de Respect	Contractualisation parents/ville suite à des comportements inappropriés Nombre de contrats respectés Evolution des incivilités constatées
Charte Ville Amie des enfants		Actions de partenariat mise en place	

4. Favoriser l'échange et la communication dans une logique de continuité éducative

Objectifs intermédiaires	Objectifs Opérationnels	Actions	Indicateurs
Favoriser l'échange entre les acteurs	Favoriser les temps d'échange entre les co-éducateurs	Comité de suivi PEDT	Nombre de séances de travail et participation des partenaires
		Echanges avec les familles régulièrement	participations des parents aux réunions de structures, opérations portes ouvertes, etc...
		Actions de soutien à la parentalité : APRE	Nombre d'actions, nombre de parents accueillis
Informers les usagers sur les dispositifs et actions engagés par la Ville via des supports de communication adaptés	Développer les outils de communication à destination des co-éducateurs	A destination des familles	Guide des écoliers, projets pédagogiques.... documents d'informations Affichage dans les écoles, informations via les carnets de liaison, infos sur les grèves, Affichage, cartons individuels
		Avec l'éducation nationale	Rencontre des directions d'école, informations des conseils d'école Guide des affaires scolaires
		A destination du public ciblé	Plaquettes Séjours EJ...
Structurer le partenariat en faveur des objectifs fixés	Permettre et impulser la coordination	Mise en place de charte, de contrats et de conventions	Respect de la charte des ASEM, Participation au CLEAC
		Constitution d'instances spécifiques pour le suivi des dispositifs	Constitution d'instances spécifiques pour le suivi des dispositifs : Copils en cours

5. Objectif transversal : Découvrir et apprendre l'autonomie (Processus)

Objectifs intermédiaires	Objectifs Opérationnels	Actions	Indicateurs
Soutenir et Accompagner les projets éducatifs	Soutenir les projets d'écoles	CLEAC, CARDERE... Participation financière	Nombre d'écoles concernées et d'élèves bénéficiaires, Participation financière et soutien logistique de la Ville
Permettre aux enfants de se repérer et d'expérimenter en toute sécurité et confiance	Favoriser un environnement propice et adapté au rythme de l'enfant pour permettre à l'enfant de se repérer	Aménagement et gestion des lieux (structuration) Au quotidien : participation au rangement des lieux (salles, cuisine...) Mise en place de règlements,	Participation des enfants Nombres de structures adaptées (type, mobilier, aménagement...)
Responsabiliser les enfants et les jeunes dans la valorisation	Mise en place de différentes pédagogies : Choix, propositions contreparties... dans les différents dispositifs et des contrats	Les formes de pédagogie mises en place en fonction des lieux et des âges	Adaptation en fonction des structures, prise en compte du respect des rythmes, prise en compte des besoins et souhaits exprimés et modalités d'expression mises en place
	Orienter et soutenir le public enfance jeunesse	Aide au départ en autonomie Collaboration des jeunes à la construction des projets au quotidien ou dans les dispositifs	Nombres de projets présentés par les jeunes, nombre de projets accompagnés, modalités d'accompagnement Forme de collaboration des jeunes...

PARTIE 3 PANORAMA DES EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE LA VILLE

1. La Richesse des équipements

- [Les établissements scolaires \(Chiffres au 06 sept 2016\)](#)

Ecoles Maternelles						
	Ludo Matin	Cours Matin	Pause méridienne	Anim'écoles	Cours Après midi	Ludo Soir
Ecole Jean Moulin Ecole Jean Cavaillès Ecole Césaire Levillain Ecole Charles Calmette Ecole Jean Zay	7h30 à 8h30	8h30 à 11h30	11h30 à 13h	13h à 14h	14h à 16h15	16h15 à 18h30
Ecole Anne Frank Ecole Jean Louis Pasteur Ecole Charles Perrault	7h30 à 8h45	8h45 à 11h45	11h45 à 13h15	13h15 à 14h15	14h15 à 16h30	16h30 à 18h30
Ecoles Elémentaires						
	Ludo Matin	Cours Matin	Pause méridienne	Cours après midi	Anim'écoles	Ludo Soir
Ecole Jean Moulin	7h30 à 8h30	8h30 à 11h45	11h45 à 13h15	13h15 à 15h15h	15h15 à 16h15	16h15 à 18h30
Ecole Jean Cavaillès Ecole Césaire Levillain Ecole Roger Salengro Ecole Maryse Bastié Ecole Henri Ribière Ecole Jean Moulin		8h30 à 11h30	11h45 à 13h15	13h15 à 15h15		

Etablissements	Nombre	Nombre de classes	Nombre d'élèves (rentrée 2016/2017) Chiffres au 06 sept 2016
Ecoles maternelles	8	37	951
Ecoles élémentaires	7	60	1 435

Collèges	3	Edouard Branly (458 élèves), Claude Bernard (472 élèves) et Jean Texcier (330 élèves).
Lycées	2	Lycées « Val De Seine » composés d'un établissement général (1315 élèves) et d'un établissement professionnel (491 élèves).

- [Les équipements culturels](#)

- La Médiathèque municipale fait l'objet de travaux importants de restructuration pour un meilleur accueil et une meilleure adéquation avec les attentes du public (réouverture en février 2017) ,
- La Maison des Arts,
- Le Théâtre Charles Dullin
- L' EmAG (école de musique)

- [Les équipements sportifs](#)

Salle de Danse Charles Calmette, Salle E. Tabarly, Gymnase Maryse Bastié, Gymnase Philippe Mainberte, Salle Henry Bartlet, Stade Géo André, Stade Auguste Delaune, Gymnase François Milon, Dojo Philippe Mainberte, Dojo, Piscine municipale, terrains du chêne à leu.

Les collèges et lycées disposent en outre chacun d'un gymnase en propre.

Les Projets pour 2017 dans ce domaine sont la création d'un élément sportif urbain de proximité dans le quartier du bourg (proche stade Delaune) et la restructuration des terrains du Chêne à leu avec la construction d'un terrain synthétique pour les entraînements sportifs.

- [Les équipements de la petite enfance](#)

- 2 crèches municipales collectives (Ile aux enfants et Delacroix) pour un total de 127 places,

- [Les équipements socioculturels](#)

La Ville dispose de locaux pour l'accueil des différents publics jeunes en fonction de leur âge et de leurs besoins de prise en charge :

Le centre de loisirs dédié et doté d'installations sportives d'une capacité totale de 300 places pour les enfants de 6 à 12 ans, et de 128 places pour les 4 à 6 ans. Depuis 2015, la ville a créé un accueil de loisirs pour les enfants scolarisés de moins de 4 ans de 40 places

Un Espace Jeunesse pour accueillir respectivement les adolescents de 12 à 15 ans, de 15 à 17 ans et de 18 à 25 sur un programme d'activités et une offre de service (formation, conseils,...) adaptés à chaque tranche d'âge. Equipement destiné aux 12-25 ans, l'Espace jeunesse s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire. Animation et loisirs, prévention des conduites à risques, citoyenneté et information jeunesse sont autant de champs sur lesquels l'équipe de l'Espace jeunesse œuvre au quotidien

La démarche éducative et pédagogique de ces structures est principalement orientée vers l'épanouissement de l'enfant. L'accent est également mis sur l'information et la formation des animateurs, la veille réglementaire et l'élaboration des projets pédagogiques.

La Ville dispose également d'espaces verts aménagés, parfois remarquables comme la roseraie, dont peut profiter toute la population et qui accueillent régulièrement des manifestations pédagogiques ou festives.

2. Panorama des actions scolaires et périscolaires

2.1 Les dispositifs scolaires

- [Le soutien à l'apprentissage et à la pédagogie numérique](#)

En 2013, la Ville a mis en place une expérimentation avec l'Education Nationale d'une classe dotée d'un vidéo projecteur interactif (VPI).

Suite à cette expérimentation, 31 classes réparties dans toutes les écoles élémentaires sont désormais dotées de cet outil numérique, développant ainsi une pédagogie participative et des apprentissages en lien avec ce nouveau matériel.

Cet équipement s'accompagne d'une démarche conjointe avec l'Education Nationale de sensibilisation et de formation des équipes enseignantes afin de généraliser l'utilisation de ces nouveaux supports d'enseignement (sous réserve du volontariat).

- [Le soutien aux équipes éducatives](#)

La Ville vote chaque année au sein de son budget de fonctionnement des crédits pour :

- alimenter les coopératives scolaires : 7,35 € par élève,
- assurer l'achat des fournitures scolaires : 32 € par élève,
- soutenir les projets d'école : les sommes consacrées à ce dernier poste de dépense sont fixées en fonction des projets des écoles.

- participer à l'organisation de classes de découverte : 3,50 € par jour et par enfant, pour les écoles maternelles et élémentaires.

- [La sensibilisation au développement durable](#)

La Ville favorise les initiatives des enseignants dans ce domaine et une aide leur est apportée pour :

- la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie,
- La réalisation de jardins, équipés d'un matériel de compostage (fourni par la CREA) pour le traitement des déchets,
- La mise en valeur de l'environnement : jardin écologique (Rosaie de Grand-Quevilly), espace des papillons (rue Arthur Rimbaud), espace naturel près de l'école de musique , spirale du temps (Bois Matisse), le tri sélectif dans les écoles.

Par ailleurs, avec l'accord de l'Education Nationale, la Ville de Grand-Quevilly propose un projet pédagogique sur le thème du développement durable : l'Association CARDERE a été choisie pour mener cette initiative. Un recensement des sites naturels, situés à proximité des écoles, a été effectué en relation avec les services techniques de la Ville.

- [Les actions culturelles et sportives sur le temps scolaire](#)

La Médiathèque accueille chaque année de nombreuses classes pour des ateliers de lecture réguliers, le prix scolaire "7 à lire" et des expositions diverses.

La Maison des Arts accueille également les scolaires à raison de 3 classes par jour en moyenne pour diverses expositions. Les enfants sont pris en charge par une animatrice spécialisée. Les interventions peuvent se faire sur place ou à l'école.

Le théâtre Charles Dullin propose dans sa programmation annuelle des spectacles pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles.

L'Ecole de Musique propose également des activités aux écoles volontaires.

Un éducateur sportif organise des activités sur le temps scolaire, chaque année. 420 heures sont ainsi financées par la Ville.

Les gymnases et la piscine de Grand-Quevilly réservent des plages horaires importantes pour recevoir les écoles. Ces mises à disposition d'équipements sportifs permettent à la fois de faciliter l'acquisition de certaines aptitudes scolaires (savoir nager avant l'entrée au collège), d'offrir un confort de pratiques (toutes les écoles ont accès à un gymnase) et de permettre une diversité des disciplines (gymnases équipés et interventions sportives assurés par un éducateur sportif municipal pour les cycles 2). En fonction de leur éloignement, la Ville finance le transport des élèves vers ces différents équipements tout au long de l'année.

- [Une journée à...](#)

La Ville a initié et pris en charge l'intégralité des opérations :

- « **une journée au musée** » pour les écoles élémentaires. Poursuivant l'objectif de faciliter l'accès à la culture des enfants, ce dispositif consiste à proposer à toutes les classes de fin de premier cycle (CM2 et CM1/CM2) de bénéficier d'une sortie dans un musée national ou un site culturel parisien
- « **une journée à la ferme** » pour les écoles maternelles.

- [Les actions de prévention santé dans les écoles](#)

La ville de Grand-Quevilly est une des rares communes du département à maintenir pour sa collectivité l'intervention d'une infirmière municipale qui organise pour toutes les écoles primaires des actions de prévention dans les domaines suivants :

- hygiène corporelle
- animation sur le sommeil
- animation sur la nutrition et organisation de petits déjeuners éducatifs
- accidents domestiques
- prévention bucco-dentaire
- prévention des problèmes de dos
- animation autour de la sexualité
- entrée en 6^{ème}
- allergies alimentaires et élaboration des Projets d'Accueil Individualisés (PAI) en partenariat avec les infirmières scolaires

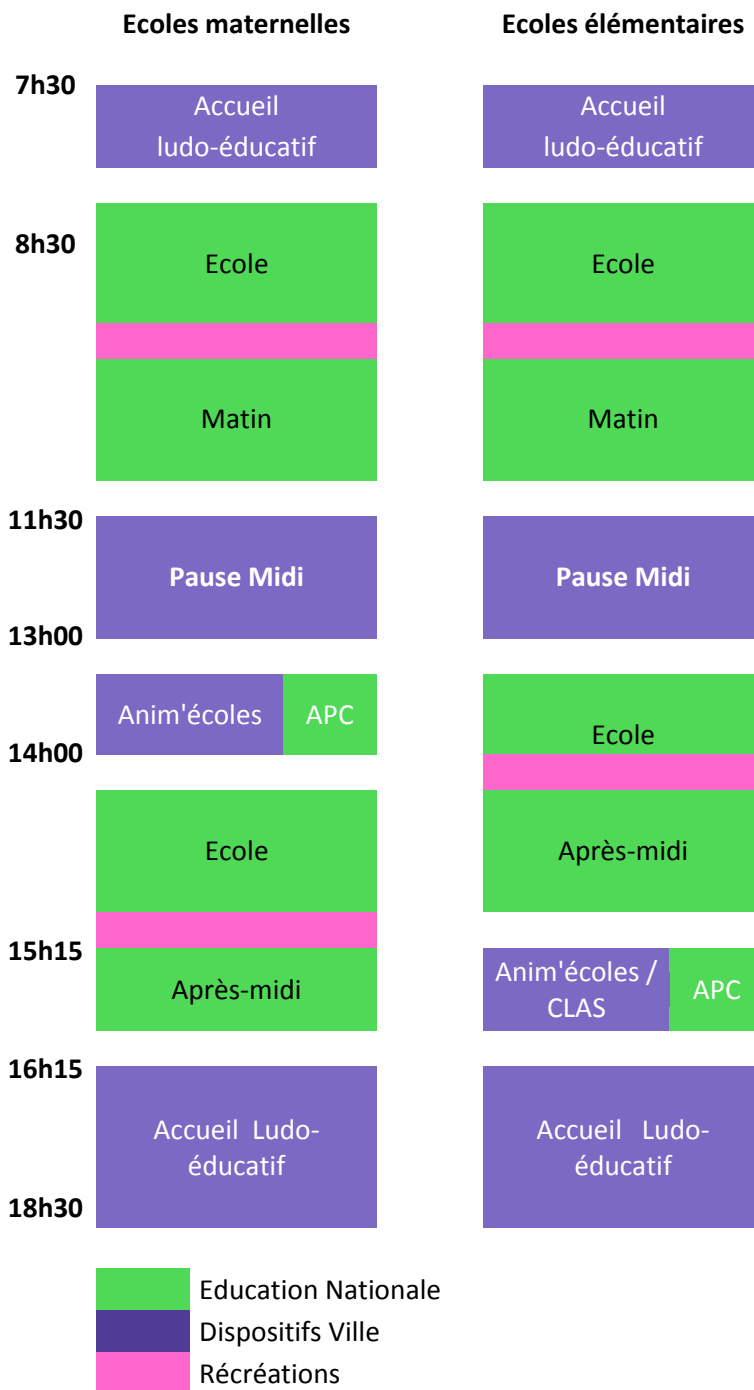
Ayant comme objectif, dans une dynamique de partage d'expériences et de co-construction, de redéfinir le périmètre d'intervention conjoint enseignants et infirmière municipale, un groupe de travail a été mis en place, sur la thématique « prévention santé » en 2016. Depuis lors, pour chaque année, les écoles qui le souhaitent proposent deux thématiques et des choix sont opérés par le groupe de travail en fonction de la récurrence des demandes. Ainsi, une thématique globale est retenue pour l'année scolaire et l'infirmière interviendra dans les écoles qui ont répondu initialement à l'appel à projet. Pour l'année scolaire 2016/2017 un thème générique dénommé « hygiène de vie » qui englobe les trois items suivants : l'hygiène bucco-dentaire, l'hygiène corporelle et le sommeil. Par ailleurs, un projet particulier peut retenir l'attention du groupe comme « Les enfants et les écrans » qui permet d'associer et de sensibiliser les parents à une véritable prise de conscience des risques pour la santé de leurs enfants. Une expérimentation sur ce thème sera menée sur le Bourg avec les 2 écoles de secteur en 2016 2017.

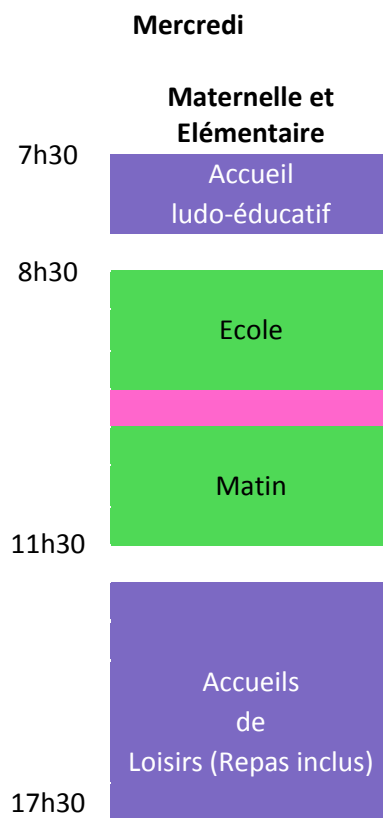
En plus de ces actions dans les écoles l'infirmière municipale participe à la prévention des risques sanitaires en étant associée à la mise en place des PAI par les directeurs d'école mais aussi depuis peu par des actions de prévention auprès de la petite enfance (réunion bronchiolite) ou de la jeunesse en s'associant au PIJ santé.

2.2 Les dispositifs et structures jeunesse péri et/ou extra scolaires

Une journée type

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi





- [Le contrat de respect](#)

La ville de Grand-Quevilly s'est engagée dans un projet éducatif autour du temps scolaire (matin, midi et soir) et en dehors (mercredi, week-end, vacances).

Restauration scolaire, cours de récréation, ateliers du midi, accompagnement scolaire, Accueil de loisirs, Anim'écoles... Ces différents moments de la vie de l'enfant sont des temps éducatifs et se déroulent dans un cadre organisé où la notion de respect doit être valorisée.

En concertation avec les enfants, les parents et les adultes intervenants, il nous est apparu nécessaire de créer un outil : le contrat de respect.

Celui-ci est distribué à tous les enfants fréquentant la restauration scolaire. Il a pour objectif d'établir un meilleur dialogue entre tous. Il constitue un engagement des parties et établit des règles de comportement à respecter.

- [L'accompagnement à la scolarité](#)

On désigne par accompagnement à la scolarité l'ensemble des actions visant à offrir au côté de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir leur scolarité.

Cofinancées et configurées par la Caisse d'Allocations Familiales, ces actions qui ont lieu en dehors du temps scolaire, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'école et propose par des activités diversifiées :

- d'aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir,
- d'élargir les centres d'intérêt des enfants, en vue de promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté qui passe par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche,
- de valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité à s'intégrer à la vie collective, notamment en développant et encourageant la pratique de l'entraide et le tutorat entre les jeunes.

Les élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage ou ayant un environnement familial non favorable à la réalisation des leçons dans les meilleures conditions possibles, sont orientés vers le dispositif par leur enseignant.

Environ 200 enfants bénéficient annuellement d'un accompagnement.

La prise en charge des enfants est placée sous la responsabilité de la Ville qui confie cette mission tantôt à des enseignants volontaires qui signent un contrat avec notre collectivité.

- [Anim'écoles](#)

[la mise en place de la réforme](#)

Anim'écoles est un projet dont la priorité est dans la complémentarité éducative avec une offre d'animations et d'ateliers diversifiées et ludiques. La découverte, l'ouverture l'initiation et l'expérimentation sont des mots clefs dans l'appréhension de ce dispositif. Les ateliers détente ont pour objectifs de permettre à l'enfant de bénéficier de moments plus libres dans le respect de son rythme et de ses aspirations.

Dans chaque école un référent assure le lien entre les différents acteurs et le projet.

Les horaires :

- Les familles d'élémentaire privilégient les activités à partir de 15h15, avec une pause méridienne réduite.
- Les familles de maternelle privilégient la pause méridienne élargie, intégrant le déjeuner, la détente, la sieste ou des activités.

Les horaires de chaque école ont été arrêtés en concertation et dans le respect du règlement départemental, à savoir 5h15 d'enseignement le lundi, mardi, jeudi et vendredi et 3h d'enseignement le mercredi matin.

Nous avons veillé à ce que l'heure générale de sortie des enfants puisse être la même qu'aujourd'hui et que la bonne coordination des horaires entre les écoles maternelles et élémentaires soit maintenue.

La tarification : Le choix a été fait de la gratuité des activités proposées dans ce cadre.

La programmation : s'appuyer sur les services de la Ville en liaison avec nos partenaires associatifs afin de proposer des ateliers diversifiés dans le but de favoriser l'enrichissement des enfants

L'articulation du mercredi : L'accueil de loisirs fonctionne le mercredi après-midi. Les enfants inscrits sont pris en charge, dès la sortie d'école, à 11h30. Le transport ainsi que leur déjeuner sont assurés par la Ville, aux conditions tarifaires du Centre de loisirs.

Le suivi et l'évolution du dispositif

- **Un pilotage partagé**

La création d'un **comité de suivi**, auquel sont associés des représentants des parents, enseignants et intervenants, pour prolonger la concertation et assurer localement le suivi de la mise en œuvre de cette réforme est amorcée.

Ce pilotage a permis de prendre en compte les remontées d'expérience et d'ajuster le dispositif durant les 3 années sur divers points :

- Mise en place d'un référent avec un temps administratif de décharge commun au directeur d'école
- Modalités d'inscriptions des enfants
- Mise en place de projet pédagogique
- Stabilisation des équipes
- Mise en place de temps de détente pour éviter une surcharge cognitive
- Articulation avec le CLAS

L'évaluation du dispositif par un laboratoire universitaire

En plein accord avec l'ensemble des partenaires, la ville a décidé d'engager une démarche d'évaluation du dispositif et a confié la mission au laboratoire Civiic

La méthodologie se base sur les entretiens (membres du Copil, animateurs, directeurs, parents, référents) et les observations de 6 sites (3 maternelles et 3 élémentaires) afin d'identifier les logiques de

fonctionnement des dispositifs locaux (modèles pédagogiques de fonctionnement, effets et limites), les pertinences et limites des choix pédagogiques et organisationnels, les représentations des acteurs concernés et le sens donné au dispositif. Le rapport définitif transmis en octobre 2016 est consultable en ligne sur le site de la ville.

- [L'accueil ludo-éducatif](#)

La ville propose un temps d'accueil périscolaire à la fois éducatif et ludique pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires. Cet accueil est proposé les lundi, mardi, jeudi et vendredi. A la rentrée 2013, compte tenu de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les accueils ludo-éducatifs ouvriront le mercredi matin.

La formation de l'encadrement : Ces accueils sont encadrés par des animateurs BAFA, et un responsable BAFD. Le taux d'encadrement est d'un animateur pour 10 enfants de – de 6 ans, et un animateur pour 14 enfants de + de 6 ans.

Un goûter est servi aux enfants fréquentant les accueils le soir.

Dans les écoles maternelles, les animateurs mettent en place des coins permanents (coin voiture, coin poupée, coloriage, puzzle...) pour permettre à l'enfant de jouer sans contrainte après une journée d'école. De plus, pour les enfants qui le souhaitent, les animatrices proposent des activités manuelles ou des jeux de société.

Dans les écoles élémentaires, les animateurs proposent diverses activités : activités manuelles, jeux de société ou des activités sportives. Les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs les lundis et les jeudis avec un animateur, une salle de classe étant à leur disposition.

- [Les accueils de loisirs](#)

[Le centre de loisirs Léo Lagrange et l'annexe](#)

Cette structure symbolise historiquement la politique jeunesse de la ville. Créée en 1967, elle accueille les enfants scolarisés dès 2 ans à l'annexe Jean Zay puis de 3 ½ à 11 ½ révolus à Léo Lagrange

Disposés en « Camaraderie », les bâtiments sont répartis sur le site en deux accueils s de loisirs (maternels et primaires). La capacité d'accueil des structures (300 enfants en élémentaire, 128 enfants en maternel et 40 à l'annexe) nécessite un fonctionnement et une organisation rigoureuse des trois directeurs en place.

La mise en place de l'annexe, depuis 2015 une annexe, a permis un un accueil spécifique et adapté dans son fonctionnement (horaires, rythme..) aux enfants scolarisés de moins de 4 ans. En effet, le centre de loisirs a pour ambition de répondre au mieux aux attentes des familles et aux besoins des enfants. A ce titre, par exemple, le centre met en place un accueil échelonné le matin.

Espaç'ados

En lien avec le projet éducatif de la ville, l'Espace jeunesse dispose d'un projet de fonctionnement qui reprend l'ensemble de ces orientations. L'organisation des sessions Espaç'ados (accueil de loisirs pour les 12-17 ans) occupe une place importante dans le fonctionnement de la structure avec une programmation adaptée et une équipe dédiée à ce public cible.

2.3. Les dispositifs citoyens

- Le conseil des jeunes

Le Conseil des Jeunes permet aux enfants élus des écoles élémentaires de la commune d'exprimer directement et au nom de l'ensemble des élèves leurs souhaits auprès de la municipalité, d'émettre des propositions et de mettre en place des projets, en tenant compte d'un budget.

Il permet aussi de mieux connaître le fonctionnement et les activités d'une Mairie. Il y a 32 élus au total.

Les élus sont répartis dans 3 commissions : solidarité, environnement, sports/loisirs/culture.

Voici quelques exemples d'actions :

Solidarité : collecte de jouets au profit des « Restos du Cœur », Téléthon, participation au réveillon solidaire...

Environnement : participation à la semaine du développement durable, jury des balcons fleuris...

Sports/Loisirs/Culture : rencontre inter-génération, quinzaine des fruits et légumes, Fête du jeu de société...

- Le conseil des 11/17 ans

Dans la continuité des objectifs fixés au Conseil des jeunes, un conseil de 11/17ans est créé en septembre 2016 afin de permettre aux jeunes de s'inscrire dans une démarche citoyenne de consultation, d'expression et de responsabilisation. Composé de 35 jeunes résidents ou scolarisés sur la commune de Grand Quevilly, ce conseil aura pour rôle de s'impliquer dans la vie locale dans une démarche de projet avec l'accompagnement de l'animatrice. Ils auront la possibilité en fonction des thèmes choisis de se réunir par commission ou par projet.

- Le relai partenaires jeunes

L'approche de ce dispositif permet aux jeunes d'être réellement acteurs de leurs loisirs. Elle s'opère en deux étapes. La première au moment du choix de l'activité, les animatrices proposent des séances

d'initiation de manière à ce que les jeunes s'engagent en ayant une expérience du loisir qu'ils souhaitent pratiquer. La deuxième se fait au moment du choix de la contrepartie, les animatrices proposent aux jeunes différentes actions ainsi que le calendrier du déroulement de ces actions. C'est donc le jeune qui, en fonction de ces contraintes et de ses aspirations, valide son engagement. Dans ce dispositif, les parents sont également fortement associés au choix du loisir de leur enfant.

- [Quevilly Etudes](#)

[Quevilly Etudes Secondaires](#)

Des bourses sont accordées chaque année à des collégiens et lycéens habitant Grand-Quevilly afin de les aider dans la poursuite de leurs études.

Il existe 2 types de bourses :

- bourse d'enseignement secondaire du 1^{er} cycle (Collégien/CAP/BEP)
- bourse d'enseignement secondaire du 2^{ème} cycle Lycéen (seconde, première, terminale).

Elles sont accordées en application d'un quotient familial. Pour l'année 2015/2016, 121 collégiens et 68 lycéens ont bénéficiés de cette aide.

[Quevilly Etudes supérieures](#)

Mis en place en 1999, le dispositif s'adresse à tout étudiant âgé de moins de 26 ans habitant Grand-Quevilly depuis au moins deux ans, inscrit dans une formation post-bac non rémunérée, bénéficiaire ou non d'une bourse de l'Etat, dont le quotient familial mensuel des revenus de la famille est inférieur à 973 Euros.

En 2015/2016, le minimum perçu était de 470€. L'aide financière, versée en trois fois dans le courant de l'année universitaire, pouvait aller jusqu'à 6 748€.

En contrepartie, l'étudiant s'engage à faire preuve des efforts nécessaires à la préparation de ses diplômes, mais également à participer à des actions en faveur d'autres jeunes de la ville.

Une aide complémentaire est attribuée aux étudiants bénéficiaires pour le financement de stages à l'étranger.

La moyenne annuelle est de 120 bénéficiaires.

3. La politique tarifaire : des tarifs accessibles pour tous les quevillais

Tarifs applicables jusqu'au 31 décembre 2016

Petite enfance, Enfance, Jeunesse

Petite Enfance	
Participation places sociales-Journée	1,50 €
Participation places sociales- demi journée	0,50 €
Accueil d'urgenc_ tarif horaire	1,30 €

Centre de loisirs (Vacances scolaires)	
Enfant	facturation hebdomadaire
Impot sur le revenu - Net avant correction = 0	3,80 €
Impot sur le revenu - Net avant correction < à 550 €	4,90 €
Impot sur le revenu - Net avant correction > à 550 €	6,65 €
Extérieurs	28 €
Veillées	6,65 €

Centre de loisirs (Mercredi)	
Enfant	Tarif ½ journée, facturation trimestrielle
Impot sur le revenu - Net avant correction = 0	3,80 €
Impot sur le revenu - Net avant correction < à 550 €	4,90 €
Impot sur le revenu - Net avant correction > à 550 €	6,65 €
Extérieurs	28 €

Centre de loisirs Camps	
Enfant	Tarif par nuit,
Impot sur le revenu - Net avant correction = 0	8,00 €
Impot sur le revenu - Net avant correction < à 550 €	10,35 €
Impot sur le revenu - Net avant correction > à 550 €	14 ,05€
Extérieurs	31,20 €

Espace Jeunesse	
Carte jeune	6,40 €
Carte jeune- Extérieurs	12,20 €

Espace ados-Espace jeunesse	
Participation activités extérieures-Journée	6,30 €
Participation activités extérieures- demi journée	3,80 €
Sortie exceptionnelle	19 €

Séjours-Espace jeunesse	
	Tarif par nuit,
Impot sur le revenu - Net avant correction = 0	8,35 €
Impot sur le revenu - Net avant correction < à 550 €	10,70 €
Impot sur le revenu - Net avant correction > à 550 €	14 ,30€

Les dispositifs périscolaires

Restauration Scolaire (le repas)	
Enfant commune :	
Famille non imposable : revenu net imposable avant correction = 0	2,30 €
Famille dont le revenu net imposable est < ou égal à 550 €	2,95 €
Famille dont le revenu net imposable est > à 550 €	3,25 €
Prix du repas pour les enfants hors commune	5,25 €
Prix du repas pour les enfants hors commune dont les grands parents résident sur la commune (sur présentation d'un justificatif de domicile)	3,25 €
Enseignant I.M < 466	4,57 €
Enseignant I.M > 466	5,80 €
Assistant d'éducation ou stagiaire	3,05 €

Accueil Ludo Educatif Matin	
Enfant	Forfait semaine
Impot sur le revenu - Net avant correction = 0	3,70 €
Impot sur le revenu - Net avant correction < à 550 €	4,20 €
Impot sur le revenu - Net avant correction > à 550 €	5,35 €
Extérieurs - Grands-parents habitant la commune	7 €
Extérieurs	8,55 €
Accueil Ludo Educatif Soir	
Enfant	Forfait semaine
Impot sur le revenu - Net avant correction = 0	6,40 €
Impot sur le revenu - Net avant correction < à 550 €	6,95 €
Impot sur le revenu - Net avant correction > à 550 €	8,20 €
Extérieurs – Grands-parents habitant la commune	10 €
Extérieurs	12,25 €

Les structures et dispositifs culturels

Studios_ Espace jeunesse	
L'unité-Tarif réduit	3,00 €
Forfait 20 unités tarif réduit	37 €
Forfait 60 unités tarif réduit€	110 €
Forfait 100 unités tarif réduit	170 €
L'unité-	5,00 €
Forfait 20 unités	90 €
Forfait 60 unités	240 €
Forfait 100 unités	350 €

Médiathèque		
Bibliothèque		
Grand Quevillais		Gratuit
Hors commune		20€
Médiathèque (forfait prêt CDROM, Internet, Discothèque)		
Grand Quevillais		Gratuit
Hors commune		20€
Photocopies et tirages (l'unité)		
N&B		0,20€
Couleur		0,60€
Espace Public Numérique (tarif au trimestre)		
Commune		
< 25 ans et demandeurs d'emploi		8,45€
Adultes		19,70€
Titulaire carte jeune		6,60€
Tirage couleur		0,65€
Hors commune		
< 25 ans et demandeurs d'emploi		30,20€
Adultes		77,50€

Artothèque	
Emprunt tableau occasionnel- Particuliers et associations grand quevillais	5 €
Emprunt tableau occasionnel- Particuliers, associations et collectivités extérieures	8 €
Emprunt tableau occasionnel- Etablissements scolaires grands quevillais	Gratuit
Abonnement annuel- Etudiants et demandeurs d'emploi grands quevillais	20 €
Abonnement annuel- Particuliers et associations grands quevillais	30 €
Abonnement annuel- Etablissements scolaires grands quevillais	Gratuit
Abonnement annuel- Particuliers, associations et collectivités extérieures	50 €
Pénalités de retard (par semaine et par heure)	2,50 €

PEDT 2016 2019

